

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 5 MAI 2006

Le vendredi 5 mars 2006, le Conseil Municipal de la Commune de ROYBON, dûment convoqué le 28 avril 2006, s'est réuni en session ordinaire à 20 h 30 à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel Bachasson, Maire.

PRÉSENTS : MM. BACHASSON Marcel - SECOND Serge - CHOC René - FALQUE Gilbert - Mme. DEROCLES Jocelyne - MM. POSTIC Daniel - GERMAIN Bernard - CHANCRIN Roland - BERRUYER Gilbert - Mme. BESSIERE Annie - M. SIMIEN Guy.

EXCUSÉS ou ABSENTS : M. MARTIN Jean-Paul - Mme. ECHINARD Marie – M. CROISIER Yannick.

Monsieur Daniel POSTIC a été nommé secrétaire de séance.



Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 35 et propose au Conseil de valider le compte-rendu du Conseil du 27 mars 2006.

→Avis favorable du Conseil

URBANISME

Monsieur Serge Second rend compte des travaux et des avis émis par la commission sur plusieurs demandes :

Permis de Construire

- M. Jean Paul Martin - Route du Pré Reynaud - Réhabilitation d'un bâtiment agricole en logement.
- M. Eric Bouvier - Rue des Ecoles - Réhabilitation d'un entrepôt en logements.
- M. Bernard Germain – Route de Montfalcon / les Loives - Reconstruction d'un bâtiment agricole. Compte tenu de la situation sensible du projet - périmètre de protection du forage du Peyrinard, périmètre de protection du monument historique Ferme des Loives - Monsieur Germain prépare le dossier en collaboration avec tous les organismes concernés.

...Ces trois projets ont fait l'objet d'un avis favorable de la commission.

Certificat d'urbanisme

- Mme Gaillard Sandrine – Route du Gerbet : avis défavorable (mitage, services...), projet contraire aux orientations du PLU.
- Maître Zwick – demande déposée pour deux parcelles sises route de Montfalcon : avis défavorable (mitage), projet contraire aux orientations du PLU.
- M. Maurice Vicat – Allée du Lac : avis défavorable, le terrain étant situé en zone ZNIEF.

Déclaration de Travaux

M. Noël Ferlay – Allée du 19 mars 1963 - construction d'un abri de jardin de moins de 20 m² : avis favorable.

Monsieur le Maire propose au Conseil de se prononcer sur les avis de la commission.

→Avis favorable du Conseil (unanimité)

(M. Germain ne prend pas part au vote pour le projet le concernant).

PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire fait le point sur le Plan Local d'Urbanisme et explique les derniers développements validés par la commission. Il indique qu'après quelques contretemps, le PLU arrive dans sa phase de conclusion au terme de trois années de travail, durée raisonnable par rapport à ce que l'on connaît dans d'autres communes.

→La zone principale de construction « la Sapinière » est maintenant en passe d'être validée dans sa totalité depuis le futur gymnase jusqu'à la gendarmerie.

- La surface de la zone de construction « le Malatras » a été revue à la baisse.
- La zone des jardins en bordure de l'hôpital a été réservée pour une éventuelle extension de ce dernier.
- La ZNIEF, zone naturelle bordant l'Aigue Noire n'a pas vocation à être construite. Une réflexion devra s'engager et des propositions seront faites afin de ménager une zone de transition correcte entre l'ensemble Zone de Loisirs / quartier Merlière et le village.
- La zone UB à l'intérieur du village autorisera la construction sur toutes les parcelles disponibles.

●Une dernière réunion se tiendra prochainement afin d' « arrêter » le PLU. L'enquête publique suivra.

Projet de Lotissement

Monsieur le Maire donne au Conseil toutes explications concernant le projet de lotissement tel qu'il a été présenté à la Commission d'Urbanisme par le promoteur, la société SAFILAF, suite aux premières études financières et d'implantation.

Une première tranche de 24 lots démarrerait l'ensemble dans le bas du terrain de la Sapinière. Elle serait suivie par une seconde tranche de 42 lots dans la partie haute. La viabilité financière ne pourrait pas être réalisée par le promoteur en dessous d'une soixantaine de lots.

- Les lots seraient proposés avec des surfaces allant de 650 à 1000 m².
- Le prix de vente du terrain communal au promoteur est validé à 18 € le m².
- Le projet ne pourra finalement pas commencer avant la validation du PLU (SHON trop élevée)
- Les éléments d'intégration paysagère (placettes, coulées vertes) sont validés.
- Les éléments de circulation prévus, incluant des voies de 6 m de largeur, sont validés.
- Le prix de vente d'un lot viabilisé par le promoteur, reste pour l'instant à affiner.

Monsieur le Maire donne justifications sur la surface des parcelles prévues que certains pourraient juger faible : ces surfaces sont aujourd'hui celles qui sont demandées par le législateur et elles sont en cohérence avec les objectifs du PLU. En contrepartie, le mode d'urbanisation prévu, en « front bâti », préservera dans les parcelles un maximum de surface en évitant les voies internes aux lots. De plus, l'aménagement du lotissement en coteau préservera de belles vues à chacun.

Monsieur Gilbert Berruyer pose le problème de l'éventualité de la coupure de certaines sources alimentant des maisons en contrebas. Monsieur le maire répond que la Commune ne serait pas légalement engagée de telles affaires en l'absence d'actes officiels mais qu'il conviendra d'informer le promoteur du problème et de veiller à ce que chaque cas soit traité à l'amiable, avec toute l'écoute qu'il convient.

DELIBERATIONS DIVERSES

Travaux d'aménagements VRD du nouveau Groupe Scolaire

Monsieur le Maire demande au Conseil de délibérer afin de demander subvention auprès du Conseil Général au titre des « Travaux de Sécurité aux abords des Etablissements Scolaires » pour l'aménagement du parking/zone de dépose des bus scolaires sous le nouveau groupe scolaire et au titre de « Réalisations de Voies Nouvelles » pour l'aménagement de la voie d'accès au nouveau groupe scolaire. Monsieur le Maire précise que 75.000€ et 115.000 € de subventions seraient possibles.

→Avis favorable du Conseil

En annexe, Monsieur le Maire donne information au Conseil sur l'affaissement de terrain rencontré sur le chantier du Groupe Scolaire à l'occasion des pluies de début avril. Un meilleur talutage des buttes et un meilleur captage des eaux de ruissellement en amont devraient permettre de stabiliser les sols. L'entreprise de terrassement a proposé un traitement définitif du problème qui est en court de validation auprès du bureau d'étude ayant la mission de sécurité du chantier.

A noter que les précautions de renforcement des fondations avaient été prises avant la demande de permis de construire par les maîtres d'oeuvre. Elles s'avèreraient aujourd'hui moins nécessaires étant donné que la plateforme de construction est située sur une zone d'argile très dure.

Enfin cette zone a été étudiée au début du PLU et du projet par un cabinet mandaté et classé zone à risque faible (jaune) c'est à dire parfaitement constructible avec assainissement collectif et traitement séparé des eaux pluviales. (Cette zone était même avant cette étude classée « zone blanche », constructible sans réserves).

Extension de deux classes au nouveau Groupe Scolaire

Après en avoir rappelé les motifs : meilleure accessibilité aujourd'hui plutôt qu'une fois le chantier fini, ouverture d'une classe dès cette rentrée, prévision d'accroissement de la population dans les prochaines années...

●Monsieur le Maire demande au Conseil de délibérer afin de l'autoriser à signer les Marchés Complémentaires concernant les deux classes supplémentaires prévues dans le cadre de l'extension du groupe scolaire.

→Avis favorable du Conseil

●Monsieur le Maire demande au Conseil de délibérer afin de l'autoriser à recourir à la procédure négociée pour la conclusion des marchés de travaux et de maîtrise d'œuvre complémentaires, à signer ces marchés complémentaires à venir et à signer le permis de construire modificatif.

→Avis favorable du Conseil

Station-Service et Office de Tourisme

Monsieur le Maire expose que suite à une rencontre avec les services de l'Équipement concernant l'implantation de la station-service et de la salle d'exposition :

→ Il y a lieu de revoir l'implantation de la salle d'exposition : côté stade au lieu du côté station-service initialement prévu.

→ Il y a lieu de prévoir un plan global d'aménagement de la place du Maquis de Chambaran.

→ Il y a lieu de passer par un architecte pour la préparation du permis de construire de la station-service.

Monsieur le Maire explique que suite à ces demandes des services de l'Équipement, une rencontre a eu lieu avec le Cabinet d'Architecture Patio, maître d'œuvre du projet de l'aménagement de l'ancienne gare, afin de définir des missions complémentaires : modification du projet « salle d'exposition » avec intégration d'un WC public, étude d'un projet d'« aménagement urbain de la place », permis de construire pour la station-service.

● Concernant la salle d'exposition, le changement d'orientation implique une refonte du projet initial. Le coût de l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre pour ce faire s'élève à 600 € H.T., le Cabinet Patio ayant tenu à faire un effort important.

● Le contrat pour l'aménagement urbain de la place du Maquis de Chambaran, la signature du permis de construire de la station-service et l'intégration d'un WC public dans la zone s'élève à 4 500 € H.T.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil de délibérer afin de l'autoriser à signer ces deux contrats.

→ Avis favorable du Conseil

Compte tenu de ces imprévus, Monsieur le Maire estime que la station-service pourrait être opérationnelle en septembre.

Correction du Taux de la Taxe Professionnelle

La Préfecture de l'Isère ayant signalé que le taux d'imposition relatif à la taxe professionnelle 2006 voté au cours de la séance du 27 mars 2006 ne respectait pas les règles techniques de lien entre les taux, Monsieur le Maire propose au Conseil d'annuler la précédente délibération et de voter un taux de TP conforme, soit **11.92 %** en lieu et place du taux initialement voté de 11,99 %, ce qui aura un impact d'environ 200 € sur les recettes fiscales 2006.

→ Avis favorable du Conseil

Emploi-Jeune :

Suite à sa réussite au concours d'Agent qualifié du Patrimoine, Monsieur le Maire propose de délibérer afin que Natalène Cachon (Emploi-Jeune Bibliothèque) soit rémunérée selon la grille correspondante à compter de la date de la réussite de son concours, le 1^{er} février 2006. (augmentation de 13.43 €/mois)

→ Avis favorable du Conseil

DIVERS

TIRAGE AU SORT POUR LE JURY D'ASSISES

ROYBON : Magali Rambaud Calcar - Impasse des Baytières

ROYBON : François Pernon - 731 impasse du Taraboef

SAINT-CLAIR sur GALAURE : Jean-Pierre Blampain - 43 montée de la Cure

INFORMATION DIVERSES

❖ **Silo** : Les travaux sont prévus pour la fin mai ou le début juin.

❖ **Carrefour nord** : Une réunion aura lieu le 29 mai 06. Le projet est en cours d'optimisation financière.

❖ **Recettes départementales** : Monsieur le Maire expose que :

- Les Droits de Mutation perçus par la Commune ont augmenté cette année de 16.000 €, augmentation due pour partie au récent accroissement de longueur de la voirie communale.

- L'Entretien Différé diminuera cette année de 7.000 €. Monsieur le Maire explique qu'il est intervenu en tant que Conseiller Général pour dire son désaccord. Il était entendu à l'origine que le statut de notre Commune serait intercalé entre celui d'une Commune montagnarde et celui d'une Commune de plaine et qu'en fait, Roybon a été classé en tant que commune de plaine. Un espoir subsiste cependant pour que les choses soient revues en juin.

❖ **Projet personnes âgées** :

Monsieur le Maire rappelle que le CROSS du mois de mars n'a pas accepté la demande d'EPAHD mais que Roybon reste positionné comme Commune désireuse d'accueillir des activités du domaine tertiaire tels que des établissements d'accueil médicalisé. Des contacts sont toujours pris dans ce sens.

La Commune est en particulier positionnée pour une maison d'accueil de 50 places pour des "handicapés lourds", un besoin étant ressenti au niveau départemental pour ce type d'établissement.

Le projet des Résidences-Services est toujours d'actualité. Des discussions sont en cours.

Monsieur le Maire précise que la Commune est fortement aidée par Monsieur Philippe Gallien, responsable du Territoire Social de Bièvre Valloire. Il rappelle aussi qu'il est absolument nécessaire de lutter contre l'idée dramatiquement fautive que notre village est situé dans une zone inaccessible...

❖ **Reportage TV sur le Projet Eolien** :

Monsieur le Maire explique qu'il a été interviewé par FR3 sur le projet éolien des Chambaran et que cette interview sera diffusée prochainement dans une émission sur le sujet.

❖ **Incendie de la Menuiserie du Pré-Reynaud** : Monsieur le Maire rappelle aux conseillers l'incendie des locaux de l'entreprise de MM. Roux-Goudin et Perraudin et de la maison d'habitation de M. Roux-Goudin. Il explique également qu'il est important de reloger Mme et M. Roux-Goudin pendant une période transitoire. Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été convenu, dans l'urgence, d'installer Mme et M. Roux-Goudin à l'appartement de la station-service dès la fin des réparations en cours, et que l'entreprise pourra reprendre rapidement une partie de son activité dans un espace de l'entrepôt à côté de la salle des fêtes.

❖ **Sinistre station-service** : Monsieur René Choc explique que les travaux de réfection ont pu être mis en route, les assurances ayant donné leur aval. Le couloir entre l'appartement de Mme. Delcourt et la station est en cours de finition.

❖ **Syndicat Intercommunal du Pays Antonin** : Monsieur Daniel Postic explique que ce syndicat est aujourd'hui en sommeil, ses compétences ayant été peu à peu reprises par d'autres structures. Sa dissolution est prévue pour l'année prochaine, les fonds restant seront alors redistribués entre les communes adhérentes au prorata du nombre d'habitants.

❖ **Réfection d'une salle à l'école élémentaire** : Monsieur Choc rappelle que la réfection de cette salle est rendue nécessaire par l'ouverture prévue d'une nouvelle classe à la rentrée de septembre. Les devis ont été rendus (total de 20.000 €). Les travaux seront effectués cet été.

❖ **Entourage de la statue de la Liberté** : Mme. Jocelyne Derocles signale la nécessité de reprendre l'entourage du monument Saint-Romme en prévision de son centenaire qui sera fêté le 24 septembre prochain.

Après discussion, le Conseil décide de réparer et de repeindre la barrière actuelle. Une modification définitive pourra être envisagée dans le cadre du réaménagement de la place.

❖ **Confortement de la digue du lac** : M. Serge Second expose au Conseil que la visite de la digue a été récemment effectuée par les services de la DDA. Nous sommes en attente du rapport de visite.

❖ **Erosion importante sur un terrain du C.C.A.S.** : M. Gilbert Falque expose au Conseil qu'il y aurait lieu par mesure de sécurité de délimiter deux bandes inexploitable de part et d'autre d'un ruisseau passant au milieu d'une terre cultivable louée à M. Bressot. La commission des biens communaux proposera par conséquent au bureau du C.C.A.S. une déduction de 10 ares sur le bail de cette terre.

❖ **Voirie** : M. Gilbert Falque expose au Conseil que la commission a réparti le programme "Voirie 2006" en trois tranches (travaux prévus pour la mi-juillet) :

Tranche ferme : Impasse du Pré Reynaud, Impasse du Blain Haut, Impasse du Grand Julin, Route de Bourgeonnière, Rue des Grands Cultis, Allée du 19 mars 1962.

Tranche conditionnelle 1 : Route de Royandière / première moitié.

Tranche conditionnelle 2 : Route de Royandière / seconde moitié.

Monsieur Second rappelle de ne pas oublier les zones à goudronner vers le mur de tennis et vers la salle des fêtes.

Monsieur le Maire clôt la séance à 23 h30.